



Conseil municipal du 30 avril 2026

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION

Comptes administratifs 2025 et Budgets primitifs 2026

Budget Communal et Budget annexe du cinéma

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Aux termes des dispositions de l'**article L.2313-1** du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la ville au même titre que les documents budgétaires.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice au 31 décembre de l'année, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte de gestion, quant à lui, est établi par le comptable de la collectivité.

Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice. Cependant, le compte administratif peut être adopté avant l'approbation du budget primitif ce qui permet une reprise des résultats dès l'adoption du budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (l'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril), et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La commune de Nantua compte un budget principal et un budget annexe pour le Cinéma.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

I. BUDGET PRINCIPAL

1.1 Vue générale de l'exécution du budget principal pour l'exercice 2025

EXERCICE 2025	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 865 866,34 €	1 475 900,55 €
Dépenses	5 315 245,68 €	1 251 751,46 €
Résultat comptable	-449 379,34 €	224 149,09 €
Résultat cumulé au 31/12/2024		
Excédent	496 242,44 €	
Déficit		-224 300,71 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	46 863,10 €	-151,62 €

1.2 Exécution 2025 de la section de fonctionnement

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Fonctionnement - Dépense	5 319 847.00 €	5 315 245.68 €	99,91 %
011 - Charges à caractère général	1 572 940.00 €	1 570 650.30 €	99,85 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 280 000.00 €	2 271 077.65 €	99,61 %
014 - Atténuations de produits	65 400.00 €	65 391.00 €	99,99 %
023 - Virement à la section d'investissement	2 382.00 €	0.00 €	0,00 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 340.00 €	444 123.16 €	104,66 %
65 - Autres charges de gestion courante	911 500.00 €	911 464.03 €	100,00 %
66 - Charges financières	52 585.00 €	52 539.54 €	99,91 %
67 - Charges spécifiques	700.00 €	0.00 €	0,00 %
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	10 000.00 €	0.00 €	0,00 %
Fonctionnement - Recette	5 319 847.00 €	5 362 108.78 €	100,79 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	496 242.44 €	496 242.44 €	100,00 %
013 - Atténuations de charges	26 270.56 €	28 094.74 €	106,94 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 830.00 €	28 404.31 €	288,96 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	395 485.00 €	426 693.51 €	107,89 %
73 - Impôts et taxes	1 326 063.00 €	1 326 113.16 €	100,00 %
731 - Fiscalité locale	1 564 355.00 €	1 572 756.12 €	100,54 %
74 - Dotations et participations	1 129 106.00 €	1 153 234.98 €	102,14 %
75 - Autres produits de gestion courante	167 495.00 €	173 225.36 €	103,42 %
77 - Produits spécifiques	205 000.00 €	157 344.16 €	76,75 %

On remarque un taux de réalisation des prévisions de quasiment 100% en dépenses et en recettes ce qui est relativement exceptionnel et explique un résultat sans marge de manœuvre disponible pour l'exercice 2026.

Dépenses de fonctionnement 2025

011 : Charges à caractère général

Le montant 2025 de dépenses du 011 est en augmentation de près de 25% par rapport au réalisé de l'exercice 2024 soit + 272 000 euros.

Ce montant s'explique par l'impact de dépenses conjoncturelles liées :

- Aux animations du TDF (105 000 euros)
- A la gestion en régie du camping (70 000 euros)
- A des opérations de rattrapage de mise en conformité réglementaires
 - Postes de surveillance de baignade (18 000 euros).
 - Système des cloches de l'Abbatiale (14 000 euros)
 - Conformité électrique, à la suite des contrôles réglementaires, de différents bâtiments (21 000 euros)
- A la rénovation du Monument aux morts (12 000 euros)
- Au paiement en retard en 2025 de la maintenance informatique 2024 (19 000 euros)
- Au paiement de frais de formation de 2 apprentis ayant terminé leur apprentissage en 2025 (médiathèque et espaces verts) (14 000 euros)

012 : Charges de personnel

Le montant 2025 de dépenses du 012 est en augmentation de 17% rapport au réalisé de l'exercice 2024 soit + 285 000 euros.

Ce montant s'explique par l'impact d'un cumul de dépenses diverses aussi conjoncturelles que structurelles :

- Augmentation du taux de cotisation patronale à la Caisse de retraite CNRACL+ 9.5 % soit 30 000 euros
- Augmentation automatique due au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) = avancement de carrière + 3% par rapport à 2024 : + 12 000 euros
- Embauche d'un coordinateur Tour de France 6 mois et heures supplémentaires ST : + 15 000 euros
- Impact augmentation temps de travail directrice culturelle 12h à 20h : + 14 000 euros
- Embauche de personnel pour la gestion du camping : +65 000 euros
- Embauche de 2 surveillants de baignade supplémentaires par rapport à 2024 : +14 000 euros
- Augmentation de l'assurance statutaire +17 000 euros
- Recrutement sur poste vacant depuis 2023 à la voirie : +30 000 euros
- Refacturation en retard agent d'animation EVS : +22 000 euros
- Recrutement d'une alternante à la médiathèque : +7000 euros
- Renforcement personnel des écoles pour sécuriser taux d'encadrement des enfants et entretien des bâtiments communaux : + 26 000 euros
- Police municipale : mise en place astreintes estivales + impact revalorisation du régime indemnitaire : +10 000 euros

- Remplacement d'un agent en longue maladie : +23 000 euros * *compensé à 80% par une recette d'assurance

042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit des écritures d'amortissement des investissements qui constituent une dépense en section de fonctionnement mais une recette en section d'investissement.

014 : Atténuation de produits

Il s'agit du versement du FPIC * pour 49 000 euros et de la prise en charge des dégrèvements accordés pour la taxe d'habitation sur les logements vacants pour 16 000 euros, ce qui explique la hausse de 24% sur ce chapitre

**Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.*

65 : autres charges de gestion courante

Sur ce chapitre sont imputées les dépenses liées au indemnités des élus, le versement des subventions aux associations, les contributions obligatoires (SDIS, Ecole privée, SIEA, Syndicat du Retord) et également les participations au titre des délégations de service (ALFA3a pour les Eterlous et le centre de loisirs)

Le montant 2025 de dépenses du 65 est en augmentation de près de 17 % par rapport au réalisé de l'exercice 2024 soit + 87 000 euros qui s'explique par 2 dépenses conjoncturelles :

- Versement de la subvention de 47000 euros à ASO pour le Tour de France
- Solde de l'arriéré dû à l'école Sainte-Thérèse au titre du forfait communal pour 40 000 euros
- A noter en 2025 les travaux de rénovation de l'éclairage du bords du lac sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIEA pour 122 000 euros (En 2024 une somme similaire avait été payée pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public dans le cadre de la réfection de la rue de la Corniche)

66 : charges financières : Il s'agit des intérêts d'emprunt

1.3 Exécution 2025 de la section d'investissement

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Investissement - Dépense	1 746 149.64 €	1 251 751.46 €	71,69 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	224 300.71 €	0.00 €	0,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 830.00 €	28 404.31 €	288,96 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000.00 €	249 854.24 €	99,94 %
20 - Immobilisations incorporelles	14 000.00 €	11 874.00 €	84,81 %
204 - Subventions d'équipement versées	57 500.00 €	7 277.71 €	12,66 %
21 - Immobilisations corporelles	779 896.49 €	664 498.89 €	85,20 %
23 - Immobilisations en cours	406 622.44 €	285 842.31 €	70,30 %
27 - Autres immobilisations financières	4 000.00 €	4 000.00 €	100,00 %

Investissement - Recette	1 746 149.64 €	1 481 004.33 €	84,82 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 382.00 €	0.00 €	0,00 %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	336 900.00 €	0.00 €	0,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 340.00 €	444 123.16 €	104,66 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	629 043.53 €	626 281.45 €	99,56 %
13 - Subventions d'investissement	353 484.11 €	304 097.61 €	86,03 %
204 - Subventions d'équipement versées	0.00 €	106 502.11 €	0,00 %

Les taux de réalisation de la section d'investissement sont très satisfaisants et témoignent d'un bon suivi des dossiers de travaux (Chap 20-21 et 23) et en parallèle d'un bon suivi des demandes de versement des subventions correspondantes auprès des différents financeurs.

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Aménagement de la nouvelle entrée de l'école Jean-Louis AUBERT=120 000 euros
- Aménagement sécurité rue Mercier= 80 000 euros
- Feux régulateurs route de Genève : 70 000 euros
- Vidéoprotection phase 3= 133 000 euros
- Renvois d'eau (travaux ONF) = 11 000 euros
- Etudes berges Club de voile= 13 000 euros
- Acquisitions foncières = 180 000 euros (terrain SERIGNAT- Terrain MERANDA-maison Benoît- parcelles forêt)
- Cimetière reprise concessions = 15 000 euros
- Plateforme en stabilisé fond de l'Esplanade = 10 000 euros
- Panneaux entrée de ville = 10 000 euros
- Rénovation et création de bureaux à l'Hôtel de ville = 70 000 euros
- Mise à niveau du réseau et de l'équipement informatique de l'ensemble des services = 32 000 euros
- Equipement centre de santé = 10 000 euros
- Sol souple salle de danse école de musique = 7 000 euros

- Drainage terrain de foot = 75 000 euros
- Eclairage courts de tennis = 10 000 euros
- Programmiste et études tribunes rugby = 26 000 euros
- Installation d'une balançoire nid d'oiseau aire de jeux esplanade = 000 euros 12
- Filet pare-ballon terrain entrainement = 7000 euros
- Bungalow de stockage JLA = 6 500 euros
- Equipement camping = 6 000 euros
- Equipement console numérique sonorisation EAM = 8 000 euros

II. BUDGET ANNEXE DU CINEMA

2.1 Vue générale de l'exécution du budget cinéma pour l'exercice 2025

EXERCICE 2025	Fonctionnement	Investissement
Recettes	220 570,32 €	18 247,72 €
Dépenses	208 901,75 €	35 757,34 €
Résultat comptable	11 668,57 €	-17 509,62 €

Résultat cumulé au 31/12/2024		
Excédent	58 122,74 €	11 738,98 €
Déficit		

Résultat cumulé au 31/12/2025	69 791,31 €	-5 770,64 €
-------------------------------	-------------	-------------

2.2 Exécution 2025 de la section de fonctionnement du budget cinéma

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Fonctionnement - Dépense	260 122.74 €	208 901.75 €	80,31 %
011 - Charges à caractère général	32 000.00 €	22 390.98 €	69,97 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	115 000.00 €	114 146.22 €	99,26 %
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 622.74 €	0.00 €	0,00 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000.00 €	18 247.72 €	60,83 %
65 - Autres charges de gestion courante	75 000.00 €	54 116.83 €	72,16 %
67 - Charges exceptionnelles	500.00 €	0.00 €	0,00 %

Fonctionnement - Recette	260 122.74 €	278 693.06 €	107,14 %
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	58 122.74 €	58 122.74 €	100,00 %
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^s de services, marchandises	122 000.00 €	103 433.82 €	84,78 %
74 - Subventions d'exploitation	80 000.00 €	116 954.00 €	146,19 %
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	182.50 €	0,00 %

2.3 Exécution 2025 de la section d'investissement du budget cinéma

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Investissement - Dépense	145 738.98 €	35 757.34 €	24,54 %
020 - Dépenses imprévues (investissement)	2 087.26 €	0.00 €	0,00 %
20 - Immobilisations incorporelles	3 000.00 €	0.00 €	0,00 %
21 - Immobilisations corporelles	140 651.72 €	35 757.34 €	25,42 %

Investissement - Recette	145 738.98 €	29 986.70 €	20,58 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 738.98 €	11 738.98 €	100,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000.00 €	18 247.72 €	60,83 %
13 - Subventions d'investissement	104 000.00 €	0.00 €	0,00 %

Concernant les investissements réalisés il s'agit essentiellement du changement de 40 fauteuils et de l'engagement des dépenses liées au remplacement du projecteur et de l'écran. Ces investissements seront en grande partie financés par l'épargne constituée (taxe sur les entrées de cinéma TSA) auprès du Centre National du Cinéma (CNC) à ce jour 92 000 euros. Au BP 2025 le reversement CNC attendu pour les dépenses d'investissement avait été inscrite en section d'investissement à tort. L'ensemble des versements du CNC sont imputés en section de fonctionnement

NB : tant que le solde du CNC est positif le Cinéma ne peut prétendre à aucune autre subvention notamment de la Région

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Éléments de contexte

→ Une contribution accrue des collectivités au redressement des finances publiques

Le budget 2026 exige un effort financier notable des collectivités territoriales, dans le cadre de l'effort global de réduction du déficit Public. Cet effort est estimé à environ 2 milliards d'euros sur l'année 2026, selon le texte arrêté après les arbitrages parlementaires, au lieu des 4,7 milliards initialement prévus dans le projet gouvernemental. Cet apport des collectivités vise à réduire les dépenses publiques globales et à aider l'État à atteindre ses objectifs budgétaires.

- **Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : Concernant Nantua le montant de la DGF passe de 464 437 euros en 2025 à 420 837 euros en 2026
- **Disparition actée de la DC RTP** : Concernant Nantua le montant de DC RTP passe de 81 150 euros en 2025 à 17 300 euros en 2026
- **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (« DILICO »)** : Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées. Néanmoins cette mesure est susceptible d'impacter la politique de subventions et fonds de concours attribués aux communes.
- **Modification du taux de la part employeur de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations des fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (CNRACL)** : Le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :
 - ✓ De 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026
 - ✓ De 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027
 - ✓ De 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028

Pour la commune de Nantua cette augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL entraîne une augmentation de 23 000 euros de la masse salariale à effectif constant.

I. BUDGET PRINCIPAL

Concernant la construction du budget 2026 les mauvais résultats de l'exercice 2025 couplés à une baisse très importante des dotations de l'Etat et à l'augmentation incontournable de certaines dépenses obligent à prendre des décisions drastiques pour réduire absolument les charges de fonctionnement et de personnel.

Equilibre du budget principal primitif pour l'exercice 2026

Le budget 2026 a été construit dans un contexte particulièrement contraint.

Un travail de fond a été mené permettant d'aboutir à 618 000 euros économies en dépenses de fonctionnement. Il a fallu procéder à des arbitrages difficiles mais nécessaires pour préserver les services essentiels.

Le BP 2026 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4 696 994 euros en fonctionnement
- 1 226 552 euros en investissement dont 846 348 euros de dépenses nouvelles

1.1 Affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Excédent au 31 décembre 2024	940 742,97 €
-	Part affectée à l'investissement 2025	444 500,53 €
+	Résultat 2025	-449 379,34 €
=	Excédent cumulé au 31 décembre 2025	46 863,10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Déficit au 31 décembre 2024	-224 300,71 €
+	Résultat 2025	224 149,09 €
=	déficit cumulé au 31 décembre 2025 à reprendre en dépenses à l'article 001 en 2026	-151,62 €
+	Reprise des RAR en dépenses 2025	100 070,88 €
-	Reprise des RAR en recettes 2025	257 900,00 €
	Solde des RAR	157 829,12 €
	Autofinancement disponible en investissement au BP 2026	157 677,50 €
=	Besoin de financement en investissement	0,00 €
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement, recette budgétaire à l'article 1068 en 2026	0,00 €
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en 2026)	0,00 €
=	Affectation totale au 1068 en 2026	0,00 €
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé 2025	46 863,10 €
-	Affectation totale au 1068 en 2026	0,00 €
=	Solde de fonctionnement excédentaire à reprendre à l'article 002 au BP 2026	46 863,10 €

1.2 Section de fonctionnement du budget principal primitif pour l'exercice 2026

1.2.1 Dépenses fonctionnement 2026

DEPENSES		CA 2025	Proposition BP 2026	Delta 25/26
Chap 011	Charges générales	1 570 650,30 €	1 304 000,00 €	-266 650,30 €
Chap 012	Charges de personnel	2 271 077,65 €	2 110 000,00 €	-161 077,65 €
Chap 014	Atténuation de produits	65 391,00 €	66 000,00 €	609,00 €
Chap 65	Autres charges gestion courante	911 464,03 €	745 830,00 €	-165 634,03 €
Chap 66	Charges financières	52 539,54 €	45 164,23 €	-7 375,31 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Chap 68	Provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 023	Virement à la section d'invest.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 042	Amortissement	444 123,16 €	425 000,00 €	-19 123,16 €
TOTAL		5 315 245,68 €	4 696 994,23 €	-618 251,45 €

Au niveau du chapitre 011-Charges générales : Le montant envisagé pour 2026 correspond à une diminution de 266 650 euros en ayant malgré tout intégré des dépenses incontournables : assurances +20 000 euros (+42%), location des locaux du centre de santé à la SEMCODA pour 27 200 euros annuels.

Le montant du chapitre 011 pour 2026 a été corrigé de l'impact en 2025 des frais conjoncturels liés :

- Aux animations du TDF (105 000 euros),
- A la gestion en régie du camping (70 000 euros)
- Ala mise en conformité des postes de surveillance de baignade (18 000 euros).
- A la mise en conformité du système des cloches de l'Abbatiale (14 000 euros)
- A la mise en conformité électrique, à la suite des contrôles réglementaires, de différents bâtiments (21 000 euros)
- A la rénovation du Monument aux morts (12 000 euros)
- Au paiement en retard en 2025 de la maintenance informatique 2024 (19 000 euros)
- Au paiement de frais de formation de 2 apprentis ayant terminé leur apprentissage en 2025 (médiathèque et espaces verts) (14 000 euros)

Par ailleurs compte tenu de l'obligation d'équilibrer la section de fonctionnement il est nécessaire malheureusement de suspendre les dépenses liées au festival WOUA'ART 2026 et de ne pas programmer de saison culturelle 2026/2027 et de soit une diminution de dépense de 30 000 euros.

Au niveau du chapitre 012 -charges de personnel : le montant envisagé pour 2026 au niveau du DOB est en diminution de 161 000 euros malgré l'augmentation liée à la CNRACL + 24 000 euros et à la participation financière à la rémunération des assistantes du centre de santé +21 000 euros

Le montant du chapitre 012 pour 2026 a été corrigé de l'impact en 2025 des frais conjoncturels liés à l'embauche de personnel pour la gestion en régie du camping : 65 000 euros.

Par ailleurs compte tenu de l'obligation d'équilibrer la section de fonctionnement :

- Le nombre de saisonniers a été réduit de 3 à 2
- La surveillance de baignade ne concernera que la plage GRIOT permettant de gagner un poste de surveillant
- Il sera mis fin au contrat de projet de la directrice culturelle à compter du 01 juillet 2026

Au niveau du chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : le montant estimé pour 2026 en diminution de 165 000 a été corrigé de l'impact en 2025 de la subvention à ASO pour le Tour de France = 47 000 euros, de la fin du rattrapage du forfait communal à verser à l'école Ste-Thérèse = 68 000 euros et de la participation versée au SIEA pour les travaux de rénovation de l'éclairage public bords du lac réalisés en 2025.

1.2.2 Recettes fonctionnement 2026

RECETTES		CA2025	Proposition BP 2026	Delta 25/26
Chap 002	Excédent antérieur reporté	496 242,44 €	46 863,10 €	-449 379,34 €
Chap 013	Atténuation de charges	28 094,74 €	25 000,00 €	-3 094,74 €
Chap 70	Produits des services	426 693,51 €	341 250,90 €	-85 442,61 €
Chap 73	Impôts et taxes	1 326 113,16 €	1 323 131,16 €	-2 982,00 €
Chap 731	Fiscalité locale	1 572 756,12 €	1 649 284,05 €	76 527,93 €
Chap 74	Dotation et participation	1 153 234,98 €	1 116 465,02 €	-36 769,96 €
Chap 75	Autres produits gestion courante	173 225,36 €	145 000,00 €	-28 225,36 €
Chap 77	Produits exceptionnels	157 344,16 €	50 000,00 €	-107 344,16 €
Chap 042	Opération d'ordre entre section	28 404,31 €	0,00 €	-28 404,31 €
TOTAL		5 362 108,78 €	4 696 994,23 €	-665 114,55 €

Les recettes ont été évaluées au plus juste pour ne pas « sur équilibrer » artificiellement le budget.

Au niveau du chapitre 70 - produits des services : il est tenu compte de l'absence de recettes liées au camping (79 000 euros en 2025) désormais confié en gestion privée. La diminution des recettes de stationnement payant liée au rétablissement de la zone bleue en centre-ville.

Au niveau du chapitre 731 - Fiscalité directe locale : compte tenu de la situation il a été prévu une hausse des taux d'imposition à hauteur de 5%

Au niveau du chapitre 74 – Dotations et participations : il est tenu compte la diminution de la DGF et de la DCRTP pour un montant de 106 000 euros

Au niveau du chapitre 75 – Autre produits de gestion courante : le montant estimé tient compte de la fin de la perception du loyer du Syndicat mixte du Retord et de la suppression des recettes de mécénat pour WOUA'ART

Au niveau du chapitre 77 – Recettes exceptionnelles : il s'agit des avoirs reversés dans le cadre des marchés d'énergie (DALKIA, ENGIE) correspondant au trop perçu sur les provisions pour gros travaux en fin d'exercice.

1.3 Section d'investissement du budget principal primitif pour l'exercice 2026

1.3.1 Dépenses investissement 2026

DEPENSES		TOTAL BP 2025	RAR 2025	Nvx crédits 2026	TOTAL BP 2026	DELTA 2025/2026
D001	Déficit antérieur reporté	224 300,71 €		151,62 €	151,62 €	-224 149,09 €
Chap 040	Opération d'ordre entre section	9 830,00 €			0,00 €	-9 830,00 €
Chap 16	Remboursement K +cautions	250 000,00 €		279 980,62 €	279 980,62 €	29 980,62 €
Chap 20	Immos incorporelles	14 000,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €	1 000,00 €
Chap 204	Subventions equipt versées	57 500,00 €	27 000,00 €	23 000,00 €	50 000,00 €	-7 500,00 €
Chap 21	Immos corporelles	779 896,49 €	14 581,72 €	608 348,88 €	622 930,60 €	-156 965,89 €
Chap 23	Immos en cours	406 622,44 €	58 489,16 €	200 000,00 €	258 489,16 €	-148 133,28 €
Chap 27	Autres immos financières	4000			0,00 €	-4 000,00 €
TOTAL		1 746 149,64 €	100 070,88 €	1 126 481,12 €	1 226 552,00 €	-519 597,64 €

LIBELLE -DETAILS		REPORTS 2025	INVESTISSEMENTS NOUVEAUX		
BATIMENTS +EQUIPEMENTS			Dépenses anticipées engagées	Dépenses à engager	
ABBATIALE	Alarme protection DELACROIX +antenne GSM		2 500,00 €		
CAMPING	Changement bornes		1 900,00 €		
	Changement pompe relevage		3 000,00 €		
	Installation sous-compteurs		2 600,00 €		
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	Cuve de réception d'eau			12 000,00 €	
	Garde-corps plateforme			3 400,00 €	
CLUB DE VOILE	Réfection des berges : MO	14 413,16 €			
	Remise en état station de relevage			3 000,00 €	
	Etude de sol	1 200,00 €			
GYMNASE	Aménagement salle de musculation - Travaux	12 900 €		120 000,00 €	
STADE FOOT	Cages relevables	7 086,98 €			
	Eclairage terrain			130 000,00 €	
TENNIS	Réhabilitation de 2 courts de tennis			75 000,00 €	
TRIBUNES RUGBY	MO Profils consultants	27 024,00 €			
	Concours de MO : primes architectes			50 000,00 €	
ECOLE	Entrée école	2 952,00 €			
	Equipement matériel et mobilier JLA	495,00 €		3 000,00 €	
	Equipement matériel et mobilier Maternelle			2 000,00 €	
	Toiture local contigu nouvelle entrée			10 220,00 €	
	Store classe étage maternelle place d'armes			600,00 €	
	Nouveau système sécurité incendie		13 000,00 €		
HOTEL DE VILLE	Rénovation et mise aux normes ascenseur		33 000,00 €		
	Tables rabattables et modulables salle Carminati		5 000,00 €		
MEDIATHEQUE	Enseigne	1 500,00 €			
CLUB AVIRON	Reprise ponton			13 000,00 €	
	Réfection étanchéité toiture			7 000,00 €	
BATIMENT EX-PERCEPTION	Porte ATMP			6 500,00 €	
	8 volets roulants			6 000,00 €	
	Travaux rénovation énergétique			50 000,00 €	
PROVISIONS	Travaux urgents divers			107 170,00 €	
TOTAL BATIMENTS		67 571,14 €	61 000,00 €	598 890,00 €	727 461,14 €

ESPACES VERTS					
Plage GRIOT	Rénovation PONTON			17 400,00 €	
AIRES DE JEUX	Jeux square baillet			44 000,00 €	
La résidence	Cheminement piéton			4 500,00 €	
Propriété GOUPIL	Confortement mur de soutènement			2 500,00 €	
TOTAL ESPACES VERTS				68 400,00 €	68 400,00 €
VOIRIES					
Mobilier urbain	Corbeilles bancs potelets			5 000,00 €	
Signalisation verticale	Achat de panneaux			5 000,00 €	
Video protection	Déplacement camera place BICHAT			1 300,00 €	
	Caméra esplanade			1 500,00 €	
	Caméra plage GRIOT			1 500,00 €	
Panneaux entrée de ville		5 499,74 €			
TOTAL VOIRIES		5 499,74 €		14 300,00 €	19 799,74 €
VÉHICULES ET MATÉRIELS					
Cadre de vie	Petit matériel			4 700,00 €	
	Camion plateau électrique +benne			50 000,00 €	
	Système lavage Haute pression tracté			5 250,00 €	
	Système d'arrosage tracté			4 782,00 €	
	Lestes pour les deux systèmes tractés			1 026,00 €	
TOTAL VEHICULES ET MATERIEL				65 758,00 €	65 758,00 €
URBANISME -FONCIER					
OPERATIONS FACADES	Renouvellement opération	27 000,00 €		23 000,00 €	
ACQUISITIONS	Achat de terrains			15 000,00 €	
TOTAL URBANISME		27 000,00 €		38 000,00 €	65 000,00 €
TOTAUX GENERAUX		100 070,88€	61 000,00 €	785 348,00 €	946 418,88 €

1.4.2 Recettes investissement 2026

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	DETAIL
Chap. 024	Produits des cessions	257 900,00 €	
	Reports 2025	257 900,00 €	Cessions ex-bâtiment SDIS (190 000) +Maison Couture (64 000) +Terrain PIDOUX (7900)
Chap. 040	Dotation aux amortissements	425 000,00 €	NB : dépense équivalente en section de fonctionnement
Chap. 10		103 700,00 €	
art.10222	FCTVA	100 000,00 €	Récupération TVA au taux de 16,404% sur dépenses d'investissement TTC éligibles réalisées en 2025
art.10226	Taxe d'Aménagement	3 700,00 €	
Chap. 13	SUBVENTIONS	39 952,00 €	
art.1311	Etat	2 052,00 €	Cuve récup eaux pluviales CTM
art.1313	Département	15 000,00 €	Pacte territorial réhabilitation terrains de tennis
art.13151	HBA	11 500,00 €	Solde fonds de concours aménagement de sécurité rue MERCIER et rue GREZEL
		11 400,00 €	Fonds de concours réhabilitation terrains de tennis
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2026		826 552,00 €	

➔ A ces recettes s'ajoutera en 2026 un emprunt de 400 000 euros qui permettra de financer les investissements nouveaux avec un impact limité sur les charges financières en fonctionnement du fait de l'extinction d'un emprunt en 2027.

II. BUDGET ANNEXE CINEMA

Le budget 2026 du cinéma est un budget relativement stable qui s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2025 en termes de charges de fonctionnement.

Pour les recettes il a été retenu un prévisionnel d'entrées à 18 000 (16 550 en 2025 et 20 300 en 2024).

La subvention d'équilibre au titre de 2026 sera conservée à 70 000 euros, compte tenu qu'une somme supérieure n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget alors que le budget communal 2026 devra faire face à une nouvelle baisse de ses dotations.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement et en corollaire celle des recettes de fonctionnement est liée essentiellement au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il s'agit d'une écriture comptable nécessaire pour réaffecter en investissement la subvention CNC à percevoir pour les travaux d'investissement (nouveau projecteur).

Le montant disponible en 2026 pour les investissements du budget cinéma s'élève à 27 000 euros. Il s'agit des projets suivants : réfection du hall, mise aux normes accessibilité des toilettes, modernisation éclairage.

2.1 Affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Excédent au 31 décembre N-1	2024
		58 122,74 €
-	Part affectée à l'investissement N	2025
		0,00 €
+	Résultat N	2025
		11 668,57 €
=	Excédent cumulé au 31 décembre N	2025
		69 791,31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Excédent au 31 décembre 2024	11 738,98 €
+	Résultat 2025 déficit	-17 509,62 €
=	Déficit cumulé au 31 décembre 2025 à reprendre en dépenses à l'article 001 en 2026	-5 770,64 €
+	Reprise des RAR 2025 en dépenses	94 035,94 €
-	Reprise des RAR 2025 en recettes	0,00 €
	Solde des RAR	-94 035,94 €
	Autofinancement disponible en investissement au BP 2026	-99 806,58 €
=	Besoin de financement en investissement	99 806,58 €
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	
	Affectation obligatoire en investissement en 2026 - couverture du besoin de financement, recette budgétaire à l'article 1068	69 791,31 €
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068	0,00 €
=	Affectation totale au 1068 en 2026	69 791,31 €
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé 2025	69 791,31 €
-	Affectation total au 1068 en 2026	69 791,31 €
=	Déficit d'exploitation (à reprendre à l'article 002 en dépenses) au BP 2026	0,00 €

2.2 Section de fonctionnement du budget primitif annexe du cinéma pour l'exercice 2026

DEPENSES - CHAPITRE / LIBELLE COMPTES	BP 2026
011 - Charges à caractère général	31 000,00 €
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	500,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	1 000,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	4 000,00 €
611-Sous-traitance	3 000,00 €
6135 - Locations mobilières	800,00 €
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	3 000,00 €
6156 - Maintenance	5 000,00 €
618 - Divers	2 200,00 €
6232 – Fêtes et cérémonies	200,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	500,00 €
6238 - Frais divers de publicité	2 200,00 €
6241 - Transports sur achats	600,00 €
6242 - Transports sur ventes	200,00 €
6248-Frais de transport divers	300,00 €
6251- Voyages et déplacements	1 000,00 €
6256 - Missions	0,00 €
6257 - Réceptions	2 000,00 €
6261- frais affranchissement	100,00 €
6262 - Frais de télécommunications	1 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	600,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	1 100,00 €
62878- rembt frais à des tiers	200,00 €
6288 - Autres	400,00 €
637- Autres impôts	100,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	118 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	118 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	30 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	74 350,00 €
6518- autres redevances	350,00 €
6535- Formation	4 000,00 €
658 - Charges diverses de la gestion courante	70 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00 €
TOTAUX	253 850,00 €

RECETTES - CHAPITRE / LIBELLE COMPTES	BP 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	120 000,00 €
70632 - A caractère de loisirs	120 000,00 €
7078 - Autres marchandises	
74 - Subventions d'exploitation	163 865,27 €
74-Subv exploitation Commune	70 000,00 €
74-Subv exploitation CNC art et essai	10 000,00 €
7478- Sub CNC équipement	83 865,27 €
75-Autres produits de gestion courante	
7588-autres	
77 - Produits exceptionnels	
778 - Autres produits exceptionnels	
TOTAUX	283 865,27 €

2.3 Section d'investissement du budget primitif annexe du cinéma pour l'exercice 2026

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DETAIL
Solde d'exécution reporté	5 770,64 €	
Déficit cumulé	5 770,64 €	
CHAP 20 Immos incorporelles	3 000,00 €	
	3 000,00 €	
CHAP 21 Immobilisations corporelles	121 035,94 €	
Reports 2025 (projecteur +divers)	94 035,94 €	
Nouveaux investissements	27 000,00 €	Mise aux normes accessibilité toilettes +rénovation hall +travaux de conformité électrique
TOTAL	129 806,58 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT TTC	DETAIL
	99 806,58 €	
Affectation résultat	69 791,31 €	
Virement section de fonctionnement	30 015,27 €	
CHAP 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	
Amortissements	30 000,00 €	
TOTAL	129 806,58 €	

III. LA FISCALITE

Les valeurs locatives cadastrales servent de base de calcul à plusieurs impôts locaux :

- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties
- ✓ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- ✓ Cotisation foncière des entreprises

Elles sont revalorisées automatiquement chaque année, selon des règles qui diffèrent selon leur nature : les valeurs locatives des locaux professionnels progressent comme les loyers, quand celles des locaux d'habitation suivent l'évolution des prix.

Pour les locaux d'habitation, la loi définit le coefficient de revalorisation qui s'applique pour l'année N comme le rapport entre l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-1 et celui de novembre N-2.

La publication par l'Insee de l'IPCH à fin novembre 2025 permet donc de connaître le coefficient de revalorisation qui s'appliquera pour 2026. **Il s'établit ainsi à +0,8 %** (IPCH novembre 2025 / IPCH novembre 2024 = 124,35 / 123,26 = 1,008).

Dans un contexte de freinage des prix après plusieurs années de hausse soutenue, cette revalorisation des valeurs locatives est l'une des plus faibles constatées depuis 25 ans.

➔ **Concernant Nantua** cette revalorisation des bases fiscales entraîne une augmentation de recettes fiscales de 34 000 euros au titre de la taxe foncière bâtie en partie neutralisée par la diminution de 25% de la base de taxe d'habitation en volume (de 718 948 euros à 538 900 euros) = -21 000 euros de recettes au titre de la TH sur les résidences secondaires et logements vacants.

Cette diminution est due à la mise en place du système déclaratif de l'occupation des biens immobiliers qui a conduit à un retraitement des bases.

➔ Cette augmentation reste néanmoins insuffisante pour compenser les pertes de dotations de plus de 100 000 euros. C'est pourquoi le choix a été fait d'augmenter de 5 % les taux d'imposition générant une recette supplémentaire de l'ordre de 76 000 euros nécessaire à l'équilibre du BP 2026.

➔ Ainsi les taux d'imposition 2026 s'établissent comme suit :

	Taux 2025	Taux 2026 +5%
Taxe d'habitation (Résidences secondaires + Logements vacants)	11,57 %	12,14%
TF Bâti	33,61 %	35,29%
TF non Bâti	80,71 %	84,74%

IV. LA DETTE

4.1 DETAIL DES PRETS EN COURS

DESIGNATION	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée en année	*Taux	Capital restant dû au 01/01/2026
CTM	30/12/2008	810 000,00 €	20	4,84%	189 731,43 €
INVESTISSEMENTS DIVERS 2012	10/04/2012	500 000,00 €	15	4,79%	88 566,40 €
INVESTISSEMENTS DIVERS 2015 RAR 2014	11/02/2015	500 000,00 €	15	1,89%	156 297,76 €
DIVERS INVESTISSEMENTS 2015	27/11/2015	500 000,00 €	20	2,06%	275 594,15 €
DIVERS INVESTISSEMENTS 2016	21/06/2017	500 000,00 €	20	1,78%	314 993,92 €
EMPRUNT 2019	28/06/2019	500 000,00 €	15	0,79%	307 052,24 €
PRET CAF REAMENAGEMENT EVS	03/12/2019	20 865,00 €	5	0,00%	8 346,00 €
PRET CAF RENO	05/08/2019	1 738,50 €	5	0,00%	347,70 €
PRET TRX DE VOIRIE	08/11/2022	694 000,00 €	20	2,90%	589 900,00 €
TOTAUX		4 026 603,50 €			1 930 829,60 €

NB : Tous les emprunts ont été souscrits à taux fixes

4.2 ECHEANCIER PLURIANNUEL D'EXTINCTION DE LA DETTE

OBJET	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
CTM	63 442,56 €	63 442,56 €	63 442,56 €	15 860,64 €			
INVESTISSEMENTS DIVERS 2012	47 489,80 €	47 489,71 €					
INVESTISSEMENTS DIVERS 2015 RAR 2014	38 359,44 €	38 359,44 €	38 359,44 €	38 359,44 €	9 590,13 €		
DIVERS INVESTISSEMENTS 2015	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €
DIVERS INVESTISSEMENTS 2016	37 210,60 €	22 326,36 €	37 210,60 €	29 768,47 €	29 768,47 €	29 768,48 €	29 768,46 €
EMPRUNT 2019	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €
PRET CAF RENO	347,70 €						
PRET TRX DE VOIRIE	51 429,74 €	50 423,44 €	49 417,14 €	48 410,84 €	47 404,54 €	46 395,24 €	45 391,94 €
PRET CAF REAMENAGEMENT EVS	4 173,00 €	4 173,00 €					
Portage EPF Maison "GOUPIL"	13 471,67 €	13 266,17 €	13 060,67 €	12 855,17 €	12 649,67 €	12 444,17 €	12 238,67 €
ANNUITE TOTALE	321 969,22 €	305 525,39 €	267 535,12 €	211 299,27 €	165 457,52 €	154 652,60 €	153 443,78 €

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	4 331 771,62 €	4 577 494,02 €	4 427 722,97 €	4 817 358,25 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	3 303 426,05 €	3 679 473,07 €	4 219 955,76 €	4 818 582,98 €
EPARGNE DE GESTION	1 028 345,57 €	898 020,95 €	207 767,21 €	-1 224,73 €
Remboursement intérêts de la dette	52 305,17 €	65 935,80 €	58 614,29 €	52 539,54 €
EPARGNE BRUTE ou CAF brute	976 040,40 €	832 085,15 €	149 152,92 €	-53 764,27 €
Remboursement du capital	192 400,42 €	232 834,63 €	370 793,11 €	244 985,84 €
EPARGNE NETTE ou CAF nette	783 639,98 €	599 250,52 €	-221 640,19 €	-298 750,11 €

NB : en 2024 remboursement prêt relais Ténement les Sapins = 132 000 euros en une seule fois

Capacité de désendettement : Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Il s'agit d'un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Le seuil de vigilance se situe à 12 ans

Ratio de désendettement 2025 : Une épargne brute négative comme c'est le cas pour Nantua fin 2025 signifie l'absence de capacité de désendettement et l'absence de fonds de roulement ayant conduit à la souscription d'une ligne de trésorerie de 400 000 euros à ce jour totalement mobilisée.

V. EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

STATISTIQUES RH - Répartition des effectifs au 30/04/2026

	EFFECTIF	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Temps complet	Temps NC	Femmes	Hommes
Services adm	8	7	1		8		7	1
Service techniques	14	11	0	3	13	1	0	14
DST		0	0	1	1	0		
Bâtiments		2	0	1	3	0		
Cadre de vie /EV		9	0	0	9	0		
Espace Malraux		0	0	1	0	1		
Ecoles/entr.bât	14	8	0	6			13	1
Cinéma	3	3	0	0	2	1	0	3
Médiathèque	3	1	0	2	2	1	3	0
EVS	4	0	1	3	4	0	1	3
PM	2	2	0	0	2	0	0	2
Contrat de projet médiation culturelle et com	1	0	0	1	0	1	1	0

TOTAUX	49	43	2	18	44	5	25	24
--------	----	----	---	----	----	---	----	----

La masse salariale représente 49,39 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2026. La moyenne nationale de la strate est de 54% (Chiffre 2024)

VI. LES RATIOS

Dans les communes de + 3 500 habitants, les données synthétiques sur la situation financière de la commune, comprennent les ratios obligatoires suivants :

NB : population totale en vigueur au 01/01/ 2026 (Source INSEE) = 3586 habitants

Population au 01/01/2026= 3 586 Hab.	CA 2025	Ratio	BP 2026	Ratio	Moy. Nationale de la strate (cpte indiv des communes 2024-source DGCL)
1° Dépenses réelles de fonctionnement/population :	4 871 122,00 €	1 358,37 €	4 271 994,00 €	1 191,30 €	1 084,00 €
2° Produit des impositions directes/population :	1 425 540,00 €	397,53 €	1 498 284,00 €	417,81 €	552,00 €
3° Recettes réelles de fonctionnement/population :	4 817 358,00 €	1 343,38 €	4 650 131,00 €	1 296,75 €	1 233,00 €
4° Dépenses d'équipement brut/population ;	969 492,00 €	270,35 €	946 419,00 €	263,92 €	433,00 €
5° Encours de la dette/population ;	2 173 845,00 €	606,20 €	1 930 829,00 €	538,44 €	703,00 €
6° Dotation globale de fonctionnement/population.	464 240,00 €	129,46 €	420 837,00 €	117,36 €	160,00 €